

TARIFS MANDATAIRE AU 1^{er} JANVIER 2024

Article 3 de l'arrêté du 17/03/2015 : « Attention, dans le cadre d'un contrat de placement de travailleurs, le consommateur est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En cette qualité d'employeur, le consommateur est soumis à diverses obligations résultant notamment du code du travail et du code de la Sécurité sociale ».

Le Particulier-Employeur fixe avec le salarié son montant de rémunération selon la Convention Collective Nationale de la branche du secteur des particuliers-employeurs et de l'emploi à domicile, en fonction des missions indiquées sur le contrat de travail.

DEVIS GRATUIT

FRAIS D'OUVERTURE

- **FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER : 20 €**
- **FRAIS POUR MISSION TEMPORAIRE : 43 € sans frais de gestion** (Vigilance maison / Accompagnateur événementiel/ Garde d'animaux)



FRAIS DE GESTION

- **FRAIS DE GESTION PAR HEURE OU NUIT** (sauf pour les missions temporaires):

Heures de jour	
De 0 à 10 h	20 € / mois
De 0 à 40 h	1,98 € / heure
Au-delà de 41 h	1,82 € / heure (maximum 225 € / mois)

Heures de nuit	
1 nuit	9 € / nuit
2 nuits	8 € / nuit
Au-delà de 2 nuits	7 € / nuit

- **FORFAIT ASTREINTE** (pour toutes prestations effectuées sur ces jours, le forfait s'applique) :

Prestation samedi / dimanche / jours férié	3 € / jour
--	------------

- **ADHESION ANNUELLE : 24 €**

L'adhésion sera à payer sur la première facture et la cotisation renouvelée tous les ans à la date d'entrée. L'adhésion est valable pour le foyer quel que soit le service choisi. (Elle est révisée tous les ans par le Conseil d'administration).

FRAIS COMPLEMENTAIRE

Pour tous refus de prélèvement des charges URSSAF	5 € / trimestre
Pour toute demande de recherche d'un nouveau salarié au-delà de trois candidats potentiels présentés	30 € / présentation supplémentaire
Pour tout nouveau client où le contrat est établi pour le remplacement d'un salarié privé	55 €
Pour la mise en place d'une demande en urgence (sous huitaine)	107 €
Pour non respect du calendrier d'une procédure de licenciement	65 € pour renouveler la procédure + frais postaux
Pour toute demande de mise en place d'une procédure de rupture conventionnelle	65 € + frais postaux

ESTIMATION DU MONTANT HORAIRE (à titre indicatif):

Heure de prestation	À partir de 16,90 €
Garde de nuit	À partir de 113,30 €

TOUS LES TARIFS INDIQUES SONT EN TTC.

Les sommes, que vous versez à l'adpad dans le cadre des prestations réalisées, ouvrent droit à un crédit d'impôts à hauteur de 50%

(Conformément à l'article 199 sexdecies à la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, sous réserve de modification de la législation)

Article 6 de l'arrêté du 17/03/2015 : « Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande ».